LE SACRÉ-CŒUR DU DONJON DE CHINON, ATTRIBUÉ AUX CHEVALIERS DU TEMPLE (suite et fin).

J'ai donné dans *Regnabit*, en janvier dernier, la réduction de la gravure murale du donjon du Coudray, à Chinon, où paraît un cœur rayonnant entouré de personnages et de signes énigmatiques.

Cette image, je l'ai taillée d'après un simple levé à vue, pris sous la mauvaise lumière d'un jour de pluie qui rendait plus sombre encore la sombre salle où il se trouve. Depuis lors, le très distingué directeur du Hiéron de Paray, Mgr de Noaillat s'est rendu à Chinon, et là, à pied d'œuvre, son *Regnabit* à la main, il a comparé l'original et le dessin ; puis, de lui-même, s'est empressé, ce dont je lui reste très reconnaissant, d'assurer à *Regnabit* que la reproduction donnée est bien exacte.

J'ai cependant voulu ces jours derniers revoir le graffite de Chinon par un jour de clair soleil et à l'heure où les rayons, face à la porte, éclairent d'une caresse oblique les traits creusés, et les font ressortir pleinement. C'est ainsi que j'ai corrigé une différence de proportion entre deux figures, sans importance du reste, et que j'ai relevé quelques menus détails inaperçus d'abord, notamment un I H S en cursive gothique, devant le personnage agenouillé qui porte au bras gauche son bouclier.

Je consigne ce nouvel et définitif état dans les planches incluses en ces lignes qui donnent plus en grand, la partie principale de la précieuse gravure murale du château de Chinon.

Le premier article la concernant a valu à son auteur un afflux assez considérable de lettres qui témoignent de l'intérêt que les érudits catholiques accordent à l'iconographie du Sacré-Cœur.

Une seule de ces lettres refuse absolument de reconnaître dans le cœur représenté à Chinon celui de Jésus-Christ. Comme cette opinion ne repose que sur la prétendue impossibilité théorique d'une représentation du Cœur divin au début du XIVe siècle, elle se modifiera d'elle-même, je l'espère, quand *Regnabit* aura donné la preuve facile qu'une indiscutable iconographie du Cœur de Jésus a vraiment précédé, de bien plus d'un siècle, son culte liturgique.

Il n'y a pas du reste, ce me semble, d'impossibilité chronologique qui puisse tenir devant ces faits d'une réalité matérielle indéniable :

a) que le Cœur de Chinon est le centre d'une gloire rayonnante ; ce qui dans l'ensemble d'une composition où tout est prière ardente, supplication et réparation, lui donne une importance tellement supérieure à celle des autres figures qu'elle ne saurait convenir à aucun cœur humain ;

b) qu'en traçant son ouvrage le graveur pensait certainement à la plaie du Côté divin puisqu'en deux endroits la lance paraît appointée à la place qu'occupait sur la Croix le flanc du Sauveur crucifié ;

c) que ce Cœur rayonnant de gloire est contemplé par un personnage dont le caractère de sainteté est indiscutablement affirmé par le nimbe qui l'entoure et que, partant, ce cœur ne peut être que Celui du Sauveur.

Un autre correspondant me dit : si l'objet représenté est bien un cœur, ce ne peut être assurément que le Cœur divin, mais n'est-ce point plutôt un bouclier, un écu de chevalier ?

Non, très certainement. Un bouclier rayonnant et sur lequel ne paraît aucune figure de blason — car la surface excavée a été lissée avec un soin extrême — n'aurait aucun sens possible ; puis, un bouclier représenté en creux n'aurait pas, ne pourrait pas avoir, cette forme extraordinairement concave. Qu'on rapproche la coupe horizontale ci-contre :

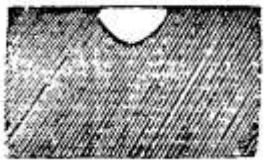

de la coupe verticale donnée en janvier et l'on verra combien l'hypothèse du bouclier est inacceptable. Je sais bien que ce même contour fut donné quelquefois aux écus héraldiques des XIIIe et XIVe siècles : dans l'ébrasement des archères de ce donjon de Chinon, dans la salle même où nous sommes, des chevaliers de cette époque ont gravé leurs armoiries et l'un d'eux a donné à son écusson le pourtour cordiforme; le voici :

Là, pas de doute, c'est un blason, et rien de plus ; les trois chevrons du champ et le lys du chef en font foi ; le trait creusé de ce dessin n'a pas quatre millimètres de profondeur, et c'est normal. Dans le grand graffite, pas de doute non plus : c'est un cœur ; la forme de la concavité et sa profondeur qui atteint 38 *millimètres* interdisent de songer à autre chose. Là ce n'est plus simplement de la gravure, c'est de là sculpture en creux. Seuls la croix placée au-dessus et le nimbe qui entoure la tête en profil du saint ont une profondeur quasi égale. Ces trois figures ont donc bien été regardées par le graveur comme les plus importantes de son travail.

Deux autres correspondants, tout en acceptant le cœur de Chinon comme l'image du Cœur de Jésus, portent la question sur un autre terrain et me disent : Mais vous n'avez pas la preuve certaine que la tradition chinonaise qui attribue cette gravure à l'un des Templiers captifs du Coudray, est bien fondée !

La preuve certaine ? Non, assurément je ne l'ai pas.

Et j'ajoute qu'il ne me paraît pas nécessaire que ce soit un Templier qui l'ait tracé pour que le cœur de Chinon soit l'image de Celui du Sauveur Jésus.

Je ne fais pas l'iconographie de l'Ordre du Temple, ni celle du château de Chinon, mais celle du Cœur sacré de Jésus-Christ. Si le cœur au divin rayonnement est l'œuvre de l'un des Templiers qui furent incarcérés dans la tour où il se trouve, nous avons sa date précise : 1308. Si, au contraire, il est dû au couteau d'un prisonnier quelconque, nous devons chercher sa date ailleurs ; et mieux que toute autre particularité du graffite, la paléographie des inscriptions qui s'y trouvent peut nous la donner approximativement.

Il y en a deux : IE REQUIER A DIEU PARDON, puis une signature : IEHAN DUGUA... (au nouvel examen, j'ai relevé ce même nom répété plus lisiblement, en petite écriture de même forme, plus haut sur le mur : *J. Duguabil* ou *Duguahel*). J'ai consulté au sujet de ces inscriptions de savants confrères en archéologie, plus qualifiés épigraphistes que moi ; l'un d'eux estime que la signature pourrait être un peu moins ancienne que l'inscription repentante ; elle ne donnerait donc pas le nom du graveur, comme il paraissait d'abord naturel de le supposer.

Mais la phrase *ie requier à Dieu pdon* fait bien, elle, partie intégrante et inséparable du sujet, Or, la forme de ses lettres ne défend nullement de l'attribuer à la première partie du XIVe siècle.

La voici, gravée sur calque direct.

La date du graffite ne serait donc pas sensiblement déplacée par le fait qu'il ne serait pas dû à l'un des Maîtres du Temple.

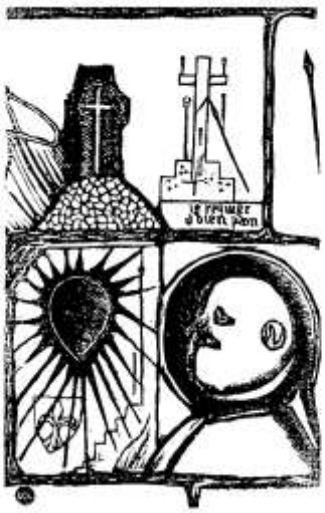

Partie centrale du graffite du donjon de Chinon, attribué aux Templiers, gravure sur bois, au canif, par l'auteur.

(Le visage du personnage a été regrettablement mutilé)

Et mon correspondant ajoute :

« Il s'est créé de toutes pièces, tant de traditions au XVe siècle !... » — À la vérité, cette époque fut assez imaginative, mais elle n'aurait pu appliquer au graffite de Chinon une origine fantaisiste, même vraisemblable, que si la gravure à laquelle cette fantaisie s'appliquait avait été, dès lors, assez ancienne pour qu'on ait oublié son véritable auteur ; et voilà qui nous renvoie vers le XIVe siècle. —

Assurément d'autres prisonniers que les chefs du Temple ont habité la tour du Coudray ; deux ans avant qu'ils y fussent enfermés le même gouverneur qui les y eut en garde, Jean de Jeanvelle, y détenait encore, au nom du roi, et depuis quatre ans, Robert, fils de Guy, comte de Flandre ; et nombre de chevaliers français ou anglais y furent aussi gardes durant la guerre de Cent-Ans. Mais ni Robert de Flandre, ni les chevaliers prisonniers de guerre n'étaient vraisemblablement menacés de mort, et vraiment — encore que tout homme en ait besoin — ne semblent avoir eu de particulières raisons d'implorer si ostensiblement le pardon divin : celles qu'avaient les Templiers étaient, on l'avouera, bien autrement fondées !

En quittant le graffite de Chinon, Mgr de Noaillat m'en écrivait : « Quel appel pressant à la miséricorde !... », et devant ma gravure, un excellent artiste peintre, assurément physiologiste, mais point mystique, disait récemment : « toute cette composition sue l'angoisse et crie le repentir ». Et les deux paroles, en se faisant écho, donnent la note juste.

En fait, nous sommes en possession d'une tradition locale encore indiscutée. Que vaut-elle au regard de la critique ?

Ce que vaut toute tradition qui concerne l'origine d'une œuvre dont l'auteur n'est pas désigné par des documents positifs et probants ; c'est dire qu'on ne peut la rejeter comme fausse que sur des documents contraires également explicites et probants.

En l'absence des uns et des autres, avant d'accepter en fait la tradition chinonaise, — jusqu'à meilleure information et sous les réserves que mon titre comporte : « Le Sacré-Cœur du donjon de Chinon *attribué* aux Chevaliers du Temple », — j'ai cherché sans parti pris, dans la composition même du sujet :

1° — Ce qui pourrait l'infirmer ?
Et je n'y trouve rien : — Car on ne saurait faire état de l'étonnement que cause toujours l'arrivée d'un document authentique de date insoupçonnée ; cet étonnement ne relevant que de notre préalable insuffisance de documentation. —

2° Ce qui pourrait au contraire s'y trouver de propre à faire accorder la tradition avec la vraisemblance ?

Et sous ce rapport, au risque de me redire, je note :

a) Que la composition tout entière possède un caractère très particulier de piété chrétienne et mystique, un « style », si j'ose dire, autant hermétique qu'hiératique, et dénonce chez son auteur une habitude visuelle des représentations de l'iconographie sacrée. Et tout cela semble plus naturel dans l'esprit et sous la main d'un Moine-Chevalier du Temple que sous le heaume séculier et sous le couteau d'un de ces héroïques ferrailleurs que furent les barons féodaux de la guerre de Cent-Ans.

b) Que l'épigraphie de la phrase : *Ie requier à Dieu pdon* n'est pas en contradiction avec la date donnée par la tradition.

c) Que ce que l'on sent bien avoir été l'état d'âme des chefs du Temple, relativement au sort de leur Ordre et de leurs personnes, en leur situation particulièrement grave et inquiétante au château de Chinon, s'accorde pleinement avec l'impression que produit « le cri de repentir » et « l'appel pressant à la miséricorde » de cette composition « qui sue l'angoisse ».

d) Que je retrouve, dans le graffite de Chinon, des figures héraldiques, relevées sur des sculptures lapidaires non douteuses des Commanderies du Temple de Roche (Vienne) et du Temple de Mauléon (Deux Sèvres).

e) Et, Dieu me pardonne, j'ose ajouter ceci : On m'assure que certaine branche de la Franc-Maçonnerie se targue d'avoir conservé dans ses rites, ses titres et ses symboles, des particularités qui lui viendraient d'un groupe d'anciens Templiers qui se serait constitué clandestinement en société secrète, après dissolution officielle de l'Ordre, puis fondu dans la Maçonnerie (?). Si cela est, les groupes de trois points, répétés, non trois, mais en réalité quatre fois, sur les gradins de la croix centrale du graffite, donneraient une apparence de consistance au moins bizarre, tout à la fois aux prétentions historiques des Maçons et, ce qui nous intéresse un peu plus ici, à la tradition chinonaise.

Voilà pourquoi, jusqu'à preuves contraires naturellement, je regarde comme devant être plutôt acceptée que rejetée l'opinion qui attribue à la main d'un Templier la gravure qui nous occupe, et que l'historien chinonais Gabriel Richard fait sienne, sans ambages ni réserves, dans le passage de son *Histoire de Chinon* que j'ai cité en janvier.

C'est aussi l'avis général, à trois exceptions près, des nombreux lecteurs de *Regnabit* qui ont bien voulu nous manifester leur pensée.

L'un d'eux, un érudit doublé d'un bon artiste, nous écrit en substance : Qu'il verrait volontiers, dans les personnages énigmatiques figurés au graffite, des Saints de l'Ordre de Cîteaux, frères spirituels des Templiers. Et c'est un fait que tous portail le nimbe caractéristique des saints. Le principal d'entre eux, en l'hypothèse exposée, serait saint Bernard qui fut de son vivant, le législateur et le grand ami de l'Ordre du Temple, alors tant idéalement beau ! L'Ordre en effet conserva ensuite pour le saint fondateur de Cîteaux un culte particulier et une ostensible reconnaissance. Officiellement, cette gratitude se traduisait par ce passage du serment que les Grands-Maîtres prononçaient à

leur élection : « Je ne refuserai pas… principalement aux Moines de Cîteaux et à leurs Abbés comme étant nos frères et nos compagnons, aucun secours...».

Et ce serait en raison de ce patronat réel de saint Bernard sur l'Ordre des Templiers que l'auteur de la gravure l'y aurait figuré contemplant le Cœur de Jésus, comme pour demander au saint Abbé de présenter au Cœur miséricordieux du Sauveur son repentir et sa grande espérance du pardon, le sort aussi de son Ordre et de lui-même[1].

— Cette interprétation peut en effet s'appliquer avec vraisemblance aux saints du graffite de Chinon, sauf toutefois à celui qui semble agenouillé et porte à son bras l'écu armorié, car celui là s'affirme moins comme un cistercien que comme un guerrier de noble rang.

Peut-être, pourrait-on voir en lui le fondateur même de l'Ordre des Templiers Hugues de Payens, qui, à la vérité, ne fut jamais canonisé officiellement, mais qui devait jouir alors, au titre de vénérable serviteur de Dieu, d'un culte restreint à son Ordre, comme il en a été pour le bienheureux Gérard Tunc de Martigues, fondateur des Chevaliers de St Jean de Malte, et pour le bienheureux Robert d'Arbrissel, fondateur des Bénédictines de Fontevrault, avant que leurs cultes ne fussent autorisés, à titre public, par l'Église.

Quant au sens intrinsèque que le graveur attachait à chacune des diverses autres figures plus ou moins hiéroglyphiques du graffite de Chinon : mains coupées et ouvertes, sigle en tau surmonté d'un cercle, blasons gironnés, etc.… je n'espère guère qu'on en pénètre jamais l'énigme. Mais peut-être des recherches dans ce qui reste d'anciennes commanderies du Temple aboutiraient-elles à la découverte de ces mêmes figures et donneraient ainsi à la gravure entière de Chinon une attribution d'origine plus affirmée.

En résumé, et derechef, la tradition Chinonaise relative aux Templiers est la seule base qui permette de risquer une interprétation générale du sujet gravé au Coudray, et c'est elle seule qui permet aussi de dater de 1308 le Cœur de Jésus qui s'y trouve figuré ; mais sans elle il est quand même permis de l'attribuer au XIVe siècle.

Un souvenir historique en terminant : Un autre personnage, bien autrement illustre que Robert de Flandre, Jacques de Molay et les autres Maîtres du Temple habita jadis le donjon du Coudray ; Jeanne d'Arc en effet, à quelque vingt pas du logis royal qu'occupait alors Charles VII, demeura dans cette tour, du 8 mars 1429 jusqu'au 20 avril, jour où elle quitta Chinon. Il est bien absolument impossible que, passant à toute heure, devant le Cœur rayonnant de cette étrange gravure, devant ce cœur qui s'impose aux regards, et qui ne devait pas être pour elle un incompréhensible mystère, la sainte

---

[1] On sait que saint Bernard et son pieux ami Guillaume de saint Thierry (mort vers 1150), furent des premiers à célébrer le Cœur divin et à le désigner à la piété médiévale, non pas seulement en tant que partie corporelle atteinte par la Lance, au Calvaire, mais comme centre et foyer de l'Amour rédempteur ; à tel point qu'on crut longtemps pouvoir attribuer au saint abbé de Cîteaux le bel hymne « *Summi regis Cor aveto* » et qu'on le regarde comme la principale source du culte florissant qu'eurent, dans la seconde partie du Moyen-Âge, les Cinq plaies et le Cœur sacré, notamment en Rhénanie où ses ouvrages furent particulièrement en faveur. — Cf. Bainvel, *La dévotion au S. C. de Jésus*. Paris, Beauchesne, 1921, p. 205 et *Regnabit*, janv. 1922, p. 211.

Libératrice ne se soit pas arrêtée devant lui pour le contempler, comme le saint de pierre auréolé, et pour recommander à sa compatissante bonté la royale Fleur de France qui transparait en sa glorieuse irradiation. — Et par là encore, l'humble graffite chinonais allie, dans la pensée du croyant, le plus divin Objet de la Piété chrétienne à la plus grande Histoire.

NOTE ADDITIONNELLE. — Au moment de mettre sous presse je reçois d'un érudit médiéviste parisien une lettre flatteuse que je voudrais pouvoir donner ici en entier.

J'en veux au moins citer la partie générale :

« À défaut de documents historiques positifs concernant ce graffite, force est de s'en tenir à ses éléments constituants et aux données convergentes de l'érudition qui l'expliquent.

« La mentalité médiévale toute nourrie de symbolisme — en poésie, en littérature profane et religieuse, en architecture, peinture et sculpture, en héraldique, etc., s'y reflète d'une façon saisissante.

« Tel qu'il se présente — et sauf interprétation cabalistique, ici invraisemblable — il est, dans tous ses détails strictement religieux et conforme à la tradition qui le concerne.

« Œuvre de fantaisie, conçue sans doute progressivement, au fur et à mesure de l'exécution, nous ne pouvons exiger une unité, une symétrie matérielle absolue comme devant une « œuvre d'art » entreprise selon ses règles techniques propres. Pourtant, et malgré cela, pour la signification il y a un symbolisme complet très harmonieux, bien dans la note allégorique des XIIIe et XIVe siècles. Les moines ou gens d'église en étaient imprégnés alors… ».

— Et ces lignes sont en accord parfait avec ce que j'exposais dans les pages précédentes. Dans leur contexte elles regardent comme possible l'attribution du graffite de Chinon au XIVe siècle, même indépendamment de la tradition qui l'attribue à l'un des Chevaliers du Temple. Et c'est de cela surtout, que je prends acte.

Loudun (Vienne).

L. CHARBONNEAU-LASSAY.